Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_16-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_16

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES D
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Admission en non valeur

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée les produits irrecouvrables présentés par Madame le comptable public du SGC de Béthune pour les exercices 2023 et 2024 concernant les frais d'hébergement à la Résidence Autonomie « Henri Lucas » pour un montant de 4 981.54 € pour 2023 et 4 966.30 € pour 2024, soit un total de 9 947.84 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à admettre en non valeur les sommes non recouvrées.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Président à admettre en non valeur les sommes de 4 981.54 € pour l'année 2023 et 4 966.30 €pour l'exercice 2024.

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Le Président,
Alain DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_17-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_17

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES D
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Logement Résidence Autonomie « Henri Lucas » - Tarif nuitée

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du conseil d'administration en date du 25 juin 1998 fixant le tarif de la nuitée pour le logement de fonction situé dans la Résidence Autonomie.

Il rappelle que le logement permet l'accueil provisoire et momentané de familles venant rendre visite aux résidents et n'habitant pas la Région.

Considérant que ce tarif n'a pas été révisé depuis cette date,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide de fixer, à compter du 1er novembre 2025, à 40 euros le tarif de la location à la nuitée du petit logement de fonction de la Résidence Autonomie « Henri Lucas ».

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_18-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_18

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES D
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Location des immeubles – Bail à ferme en la forme administrative

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la location des immeubles (terres à labour) – bail à ferme – établie suivant acte en la forme administrative le 30 septembre 2016 arrive à expiration le 1er octobre 2025.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des baux à ferme,

Par suite, le Conseil d'Administration

Décide de procéder à la location des immeubles (terres à labour) à compter du 1er novembre 2025 par bail à ferme en la forme administrative,

Autorise Monsieur le Président à recevoir et authentifier ces actes.

Désigne Monsieur le Président ou à défaut Monsieur le vice-Président pour la signature de ces documents.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_19-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_19

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGOSTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois de non titulaires

Le Conseil d'Administration,

Monsieur le Président expose qu'il appartient au Conseil d'administration, conformément à la réglementation en vigueur, de créer des emplois de non titulaires pour les besoins occasionnels et saisonniers de la Résidence autonomie.
Considérant que les effectifs doivent être renforcés afin de permettre de remplacer le personnel en congés.
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
Décide de procéder à la création de 4 emplois d'adjoint technique non titulaire du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
Le personnel répondra aux conditions d'accès à l'emploi d'adjoint technique et sera rémunéré sur l'indice brut du 1er échelon de l'échelle C2.
Signale que les crédits sont inscrits au Budget de la Résidence Autonomie - CCAS

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_20-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_20

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Résidence Autonomie Henri Lucas – Prix des repas extérieurs

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale du 19 décembre 2024 décidant de fixer le prix des repas servis au restaurant de la résidence autonomie aux personnes non hébergées dans cet établissement.

Considérant que ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis cette date,

Décide de fixer, comme suit le prix des repas servis à la résidence autonomie aux personnes extérieures à l'établissement :

Repas du midi	:	10.35 €
Repas du soir	:	7.25 €
Repas du midi : Dimanche	:	12.80 €
Repas du midi (Noël, Fêtes des Mères, Pâques …), Repas à thème	:	19.15 €

Les tarifs prendront effet au 1er janvier 2026.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_21-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_21

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à la convention de participation sante proposée par le CDG 62

Le Conseil d'Administration du CCAS de VERMELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaires de la convention de participation Santé à effet du 01er janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

Vu la consultation du Comité Social Territorial Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents

Considérant que le CCAS de Vermelles souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_22

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Protection sociale complémentaire – Convention de participation financière Prévoyance du Centre de Gestion du Pas-de-Calais – Participation de l'employeur

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2021 décidant l'adhésion du CCAS à la convention de participation Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans et fixant le montant unitaire de participation de la Collectivité par agent et par mois.

Considérant qu'il convient de revoir les montants unitaires de participation employeur compte tenu de l'augmentation des cotisations agents,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et consulté le Comité Social Territorial Départemental,

Décide de fixer comme suit le montant unitaire de la participation de la Collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 :

- Catégorie A : 50.00 €
- Catégorie B : 45.00 €
- Catégorie C : 25.00 €

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_23-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_23

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour le fonctionnement des groupes d'échanges à la CAF (Caisse d'allocations familiales)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des groupes d'échanges sur différents thèmes de société sont mis en place depuis quelques années et sont animés par des professionnels afin de répondre aux besoins recensés lors des réunions avec les publics des ateliers Couture, Cuisine, Travaux manuels.

Afin de poursuivre et développer ces actions,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Sollicite pour 2026 la Caisse d'allocations familiale pour l'obtention d'une aide financière.

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec cet organisme.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_24-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_24

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour le fonctionnement des groupes d'échanges au FNP (Fonds National Parentalité)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des groupes d'échanges sur différents thèmes de société sont mis en place depuis quelques années et sont animés par des professionnels afin de répondre aux besoins recensés lors des réunions avec les publics des ateliers Couture, Cuisine, Travaux manuels.

Afin de poursuivre et développer ces actions,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Sollicite pour 2026 le FNP Fonds National Parentalité (anciennement Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour l'obtention d'une aide financière.

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec cet organisme.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES D
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

DELCCAS2025_25

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention pour la mise en place du chèque d'accompagnement personnalisé

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 28 septembre 2022 approuvant la convention passée avec la Société Chèques de Services, Groupe Chèque Déjeuner à Gennevilliers.

Il informe l'Assemblée que la convention arrive à expiration.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à passer une nouvelle convention avec la Société Chèque de Services, Groupe Chèque Déjeuner à Gennevilliers pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251106-DELCCAS2025_26-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_26

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le vingt-deux courant

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Martine FRERE - Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Jeanine MEHAY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'association Dons Solidaires

Monsieur le Président informe l'assemblée que Dons Solidaires est une association reconnue d'utilité publique qui collecte des produits neufs non alimentaires auprès d'entreprises et les redistribue aux plus démunis à travers un réseau de structures de solidarité partenaires.
Il fait part de l'intérêt pour le CCAS d'adhérer à cette association Dons Solidaires afin de permettre l'accès des personnes en situation de précarité aux produits essentiels à leur dignité et à leur bien-être.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à l'association reconnue d'utilité publique Dons Solidaires à Saint Germain en Laye moyennant une cotisation annuelle de 100.00 €.

Autorise Monsieur le Président à signer la charte d'engagement à passer avec Dons Solidaires.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Jeanine MEHAY

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 novembre 2025
Et de la publication le 6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250317-DEC_CCAS2025_05-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

DEC_CCAS2025_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant que la gestion de la Résidence Autonomie est en cours de réflexion
Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 19 décembre 2024 approuvant la convention entre le CCAS et le GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale) « le Pays de l'Artois » pour l'accompagnement du CCAS par le GCSMS dans la gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »
Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service

Objet : Avenant n° 1 au Marché de fournitures de denrées brutes pour la confection des repas à la Résidence Autonomie « Henri Lucas »

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec la société API Restauration à Oignies, un avenant n° 1 au contrat de fournitures de denrées brutes pour la confection de repas de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » ayant pour objet de proroger la durée initiale du Marché jusqu'au 31 janvier 2026.

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 17 mars 2025
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 17/03/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 mars 2025
Et de la publication le 17 mars 2025

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_06

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250313-DELCCAS2025_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES [illegible]
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le sept courant.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Martine FRERE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Jeanine MEHAY – Patricia SALMON

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine PICAVET qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Patricia SALMON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025

Vu l'article L 2312-1 du CGCT
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) imposant aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par Monsieur le Président au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure concernant le CCAS ainsi que la Résidence Autonomie Henri Lucas gérée par le CCAS.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir pris connaissance du Rapport d'orientations budgétaires 2025 et entendu les explications sur ce document.

Prend acte du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la présente délibération.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Patricia SALMON

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 01/04/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 1er avril 2025
Et de la publication le

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250409-DEC_CCAS2025_07-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

DEC_CCAS2025_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la vérification périodique réglementaire des installations techniques de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »
Vu la proposition de la société VERITAS à Liévin

Objet : Contrat de vérification périodique des installations et équipements techniques de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec la société VERITAS à Liévin un contrat de vérification périodique des installations et équipements techniques de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »
Article 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 560.95 € HT et la durée du contrat s'achève à la remise du livrable.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 9 avril 2025
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9 avril 2025
Et de la publication le 9 avril 2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 28/08/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250828-DECCCAS2025_08-CC

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC_CCAS2025_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 19 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à signer une convention avec le GCSMS « Pays de l'Artois » à Noyelles-les-Vermelles pour l'accompagnement du CCAS dans la gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »
Considérant qu'il convient de compléter cette convention et notamment le tarif animation

Objet : Convention entre le CCAS et le CGSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale) « le Pays de l'Artois » pour l'accompagnement dans la gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » - Avenant n° 1

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec la société CGSMS « le Pays de l'Artois » un avenant à la convention d'accompagnement dans la gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » ayant pour objet de compléter le tarif des prestations par un tarif animation qui est de 26.80 € /heure.

Article 2 : L'avenant est strictement limité à son objet. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 28 août 2025
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 28/08/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28 août 2025
Et de la publication le 28 août 2025